



## Quelle stratégie prendre pour mon enfant?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

J'ai moins de 25 ans et suis actuellement sans emploi.

Je suis papa d'un petit garçon de 2 ans.

Sa maman m'a mis dans une situation complexe.

Nous n'avons été ni mariés ni pacsés.

Après son infidélité au moment de tomber enceinte puis 2 mois après l'accouchement, j'ai fini par apprendre ces faits, une dispute s'en est suivie.

Elle est partie avec notre enfant sans donner de nouvelles pendant 4 mois.

J'ai reçu des menaces directes venant d'une des nombreuses infidélités.

J'ai pris 2 mois de prison avec sursis pour violence conjugale.

L'intégralité des conséquences physiques m'a été reprochée.

QUE FAIRE?

De ces faits, j'ai laissé la résidence de l'enfant à la mère.

Je suis parti vivre à plusieurs milliers de kilomètres.

Je n'ai que 5 semaines consécutives pour aller chercher mon enfant dans l'année et à une date fixée.

QUE FAIRE?

Renonçant au risque de perdre mes droits sur mon enfant, la loi sur le test de paternité m'empêche de savoir s'il est mon fils biologique car je souhaite garder le peu d'affiliation sociale que j'ai avec lui.

QUE FAIRE?

En bientôt 2 ans, j'ai eu des photos à 4 reprises ainsi que des multiples promesses de photos, vidéos et webcam que je n'ai jamais eu.

J'ai beau caresser dans le sens du poil ça ne donne rien.

J'aimerais pouvoir le voir grandir et avoir un suivi régulier de mon enfant à travers des photos et des vidéos en commençant par le voir marcher, chose qu'il fait depuis maintenant 5 mois.

QUE FAIRE?

La maman de 22 ans, qui vient de mettre au monde un 2eme petit garçon, attend désormais un 3eme enfant.

Son compagnon ayant déjà un autre petit garçon avec son ex-conjointe.

Ces 2 garçons d'un même père sont nés avec 4 mois d'écart.

D'après mes sources, cet individu repart fréquemment avec son ex, il boit et il se pourrait qu'il prenne « uniquement de la drogue douce ».

Je suis inquiet pour mon enfant.

QUE FAIRE?

Entouré par sa famille, la maman semble seule pour gérer bientôt 3 enfants dans un petit appartement.

D'après elle, notre enfant est méchant : il crache il tape et fait mal aux autres.

Chaque semaine, notre enfant va à la garderie 2 fois et 1 fois dans la famille maternelle.

Ma famille sur place ne le voit pas du tout.

QUE FAIRE?

Accompagné et soutenu par ma nouvelle compagne, je compte fort prochainement reprendre une carrière professionnelle me permettant de me rapprocher de lui.

QUELLE STRATEGIE PRENDRE PAR LA SUITE POUR ENVISAGER LE BIEN ETRE ET L'EDUCATION DE MON ENFANT???

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Elle est partie avec notre enfant sans donner de nouvelles pendant 4 mois.

J'ai reçu des menaces directes venant d'une des nombreuses infidélités.

J'ai pris 2 mois de prison avec sursis pour violence conjugale.

L'intégralité des conséquences physiques m'a été reprochée.

QUE FAIRE?

Est ce que vous avez saisi le juge aux affaires familiales?

Est ce que votre autorité parentale vous a été retirée?

Je suis parti vivre à plusieurs milliers de kilomètres.

Je n'ai que 5 semaines consécutives pour aller chercher mon enfant dans l'année et à une date fixée.

QUE FAIRE?

Qui a fixé cette date?

Renonçant au risque de perdre mes droits sur mon enfant, la loi sur le test de paternité m'empêche de savoir s'il est mon fils biologique car je souhaite garder le peu d'affiliation sociale que j'ai avec lui.

QUE FAIRE?

Pardonnez moi mais je ne comprends pas. Vous avez reconnu l'enfant?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Est ce que vous avez saisi le juge aux affaires familiales?

Non, c'est l'avocate de la maman de l'enfant qui a saisi le juge.

Le tribunal des affaires familiales a donc été saisi pour statuer le domicile de l'enfant chez la mère.

Est ce que votre autorité parentale vous a été retirée?

L'autorité parentale est partagée et ne m'a pas été retirée.

Qui a fixé cette date?

C'est le juge des affaires familiales qui a fixé la date et qui l'a limité à 5 semaines consécutives à partir de la 1ere semaine de Juillet.

Pardonnez moi mais je ne comprends pas. Vous avez reconnu l'enfant?

Oui J'ai reconnu mon enfant.

Seulement après avoir constaté que la maman eu plusieurs relations "extra-conjugales", il lui a été impossible de me dire si je suis ou non le pere biologique de l'enfant.

D'où le déclenchement de la dispute, etc ...

Je m'oppose à faire un dossier de contestation de paternité en justice car je compte garder mes droits, mon autorité parentale durant les 5 semaines par an avec mon enfant ...

QUE PUIS JE ENVISAGER DANS L'AVENIR POUR AVOIR UN SUIVI ET PASSER PLUS DE TEMPS AVEC MON FILS???

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

QUE PUIS JE ENVISAGER DANS L'AVENIR POUR AVOIR UN SUIVI ET PASSER PLUS DE TEMPS AVEC MON FILS???

Vous devriez à nouveau saisir le juge aux affaires familiales afin de demander un droit de garde et de visite.

Quant à l'implication dans la vie de votre enfant: étant donné que vous avez l'autorité parentale vous avez le droit de participer à toutes les décisions importantes qui le concerne.

Je m'oppose à faire un dossier de contestation de paternité en justice car je compte garder mes droits, mon autorité parentale durant les 5 semaines par an avec mon enfant ...

Vous êtes parfaitement dans votre droit et vous n'êtes absolument pas obligé de contester votre paternité.

Par contre vous savez que la mère peut le faire au nom de son enfant ou le père véritable si ce n'est pas vous.

Cordialement